



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

intérieur : sous-préfectures

Question écrite n° 48792

Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur la mise en oeuvre du logiciel Faeton. Les permis de conduire font l'objet d'un traitement sécurisé depuis la mise en oeuvre de ce logiciel, qui fait suite à la transposition de la troisième directive relative au permis de conduire (directive n° 2006-126 CE du Parlement européen et du Conseil du 20 décembre 2006). Cette directive vise à harmoniser les règles de gestion de ce titre au sein de l'Union européenne et à renforcer la lutte contre la fraude avec la délivrance d'un titre sécurisé renouvelable. Le logiciel Faeton a pour objectif de gérer l'ensemble des dossiers de permis de conduire, de l'inscription en auto-école à la délivrance des titres et à la gestion des droits à conduire. Les flux et le stockage à la fois des données et des documents seront dématérialisés entre les différents acteurs (usagers, auto-écoles, inspecteurs, centres de stages de récupération des points, forces de l'ordre etc.). Il lui demande de lui fournir un premier bilan de la mise en oeuvre du logiciel Faeton.

Texte de la réponse

La mise en service du projet dit FAETON I a permis depuis le 16 septembre 2013, aux autorités françaises, de transposer pleinement la troisième directive européenne du 20 décembre 2006 relative au permis de conduire. En effet, depuis cette date, outre la transposition déjà effective depuis le 19 janvier 2013 des nouvelles catégories de droits à conduire, il a été possible par une adaptation de l'actuelle application SNPC de produire le nouveau permis de conduire au format européen « carte bancaire ». À la date du 27 juillet 2014, 1 735 999 titres avaient été produits et expédiés, dont : - 1 062 809 titres remis ou en cours de remise au domicile des usagers par La Poste (soit 61,22 %) ; - 673 190 titres distribués ou en cours de distribution aux usagers par les préfectures (soit 38,78 %). Par ailleurs, l'extension du système d'information FAETON, notamment en termes d'interopérabilité entre applicatifs fait l'objet actuellement d'expertises complémentaires.

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48792

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [4 février 2014](#), page 997

Réponse publiée au JO le : [16 septembre 2014](#), page 7818